



Prévoyance Professionnelle

# Assurez la continuité de votre entreprise en cas de perte d'un associé ou d'une personne essentielle.

Grâce à notre solution APRIL Associés et Personne clé, nous vous accompagnons pour garantir la pérennité de votre activité en cas de difficultés inattendues !

Rendez-vous sur [pro.april.fr](https://pro.april.fr)

 **april**  
L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

# Un contrat de prévoyance pour assurer la pérennité de votre entreprise

## FORMULE PROTECTION ASSOCIÉS

Et si l'un des partenaires de votre entreprise venait à disparaître ? Pour prévenir l'arrivée d'un tiers non désiré dans le capital et éviter la perte de contrôle et les complications financières, APRIL a développé un contrat d'assurance spécialement conçu pour les associés d'une entreprise.

En effet, en l'absence de disposition préalable, les héritiers de l'associé seront ceux qui intégreront le capital de la société.

Lorsque plusieurs individus détiennent une entreprise, il est crucial de protéger les intérêts financiers de chacun d'eux.

Pourquoi  
souscrire  
une garantie  
Protection  
Associés ?

### Garantir la continuité de l'entreprise en cas de décès ou d'invalidité d'un associé :

La souscription à notre contrat APRIL Associés et Personne clé – Formule Protection Associés, assure la pérennité de votre entreprise en fournissant aux autres associés le capital nécessaire pour racheter la part de l'associé décédé ou invalide.

### Protéger les intérêts financiers des associés :

Notre contrat assure une protection financière aux associés en leur évitant de devoir trouver des ressources supplémentaires ou de devoir vendre des actifs de l'entreprise pour maintenir le contrôle de celle-ci.

### Prévenir les conflits entre les associés et les familles :

En fournissant aux associés survivants le capital nécessaire au rachat des parts d'un associé décédé ou invalide, notre solution permet d'éviter les conflits potentiels avec la famille de l'associé disparu. Cela contribue à maintenir de bonnes relations au sein de l'entreprise.

### Intégrer la planification successorale à la stratégie de l'entreprise :

Souscrire au contrat APRIL Associés et Personne clé – Formule Protection Associés, fait partie intégrante de la planification successorale de l'entreprise. Cela permet de garantir une transition en douceur en cas de décès ou d'invalidité d'un associé et ainsi d'assurer la continuité de la gouvernance et la stabilité financière de l'entreprise à long terme.

# Avec APRIL Associés et Personne clé Formule Protection Associés

Vous bénéficiez d'une solution de prévoyance pour couvrir la perte d'un associé et pouvez ainsi :



## MAINTENIR LA PÉRENNITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

Un capital jusqu'à 15 M€<sup>(1)</sup> est versé à votre associé (ou à vos associés) en cas de :

- Décès
- Perte Totale et Irréversible d'Autonomie



## BÉNÉFICIER D'UNE COUVERTURE TRÈS PROTECTRICE

Vous êtes couvert en cas de :

- Pathologies liées au **dos**
- Pathologies liées au **psy**
- Pratique de **sports amateurs**<sup>(2)</sup>
- Séjours professionnels à l'**étranger**<sup>(2)</sup>



## COMPLÉTER VOS GARANTIES AVEC DES OPTIONS SÉCURISANTES

### INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE

Dès votre Invalidité Permanente Totale reconnue (IPT dès 66 %), **APRIL verse par anticipation un capital décès** dans la limite de 3 M€<sup>(3)</sup> à votre associé (ou à vos associés)

### CAPITAL PRÉVOYANCE FAMILIALE

Assurez la protection de votre famille tout en sécurisant votre entreprise pour mener vos projets avec sérénité : **vos bénéficiaires percevront de la part d'APRIL un capital** en cas de Décès ou de PTIA



## PROFITER D'AVANTAGES TARIFAIRES

- **Réduction protection des associés croisée** : - 10 % viagers sur chaque contrat pour toute souscription simultanée de plusieurs associés d'une même entreprise
- Pour toute souscription à un 2<sup>e</sup> contrat de prévoyance ou de santé : une remise tarifaire de **-10 % viagers sur chaque contrat**



## VOUS OFFRIR UNE TRANQUILITÉ

- **Souscription rapide** : la déclaration médicale est allégée jusqu'à 1 M€ et 45 ans + signature électronique pour tous
- Bénéficiez d'un accompagnement renforcé dans vos déclarations médicales grâce à notre service de **sélection médicale par téléphone pour les capitaux élevés**
- **Pas de délai d'attente** (exceptées pour les affections psychiatriques en ITT/IPT : 90 jours)
- Si le capital garanti augmente **jusqu'à 10 % et 15 000 €** au cours des 5 premières années d'adhésion : **pas de nouvelles formalités médicales** à accomplir

(1) Ou 5 M€ pour La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

(2) Étude à partir de 2,2M€ de capital Décès/PTIA

(3) Ou 500 000 € pour La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

## Les modalités d'adhésion

- **Adhérent** : l'associé d'une entreprise ou son entreprise
- **Assuré** : l'associé
- **Bénéficiaire** : le ou les associés proportionnellement à leurs parts dans le capital de la société conformément aux statuts
- **Capital assuré** : valeur des parts détenues par l'assuré

## Bénéficiez des avantages fiscaux offerts par l'assurance-vie.

Les capitaux versés par APRIL aux associés bénéficiaires sont exonérés de droits de succession dans les conditions et limites fixées par la loi (articles 757 B et 990 I du CGI).



# Un contrat de prévoyance pour assurer la pérennité de votre entreprise

## FORMULE PERSONNE CLÉ

Avez-vous pensé à ce qui arriverait si vous-même ou l'un de vos collaborateurs clés, que ce soit un expert technique, un commercial hors pair ou un gestionnaire talentueux, venait à disparaître subitement ? Imaginez les répercussions immédiates sur votre activité : des projets en stand-by, des clients mécontents, des pertes financières importantes... La réalité est brutale : sans cet élément essentiel de votre équipe, votre entreprise risque de vaciller. Face à cette réalité, une question s'impose : êtes-vous prêt à assumer les conséquences d'un tel scénario ? Notre formule Personne clé offre une réponse concrète à cette problématique. **Avec elle, vous assurez la continuité de votre activité en toutes circonstances, en protégeant ceux qui sont au cœur de votre réussite.**

Pourquoi souscrire une garantie Personne clé ?

### Garantir une sécurité financière immédiate :

En souscrivant à notre contrat APRIL Associés et Personne clé – Formule Personne clé, votre entreprise dispose d'une indemnisation financière rapide en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité d'une personne clé, lui permettant de faire face aux dépenses imprévues, de maintenir ses opérations et de préserver sa rentabilité sans compromettre sa trésorerie.

### Assurer le maintien de la continuité opérationnelle :

Garantissez le remplacement ou la formation d'un remplaçant adéquat en cas d'absence prolongée ou permanente de la personne clé.

### Protéger les investissements réalisés :

Pour les entreprises ayant investi du temps, des ressources et de l'énergie dans le développement de compétences spécifiques ou dans la fidélisation de clients clés grâce à un collaborateur, la souscription à notre solution permet de protéger ces investissements. Vous assurez ainsi la pérennité de ces relations et compétences en cas d'événement imprévu.

### Renforcer la confiance des parties prenantes :

En choisissant de souscrire une garantie Personne clé, démontrez votre engagement à anticiper les risques et à protéger la stabilité de votre entreprise. Cette démarche renforce la confiance des actionnaires, des investisseurs et des partenaires commerciaux dans la solidité de votre structure organisationnelle et dans votre capacité à gérer les crises avec efficacité.

**Personne clé :** Une personne clé d'une société est un individu dont la présence, les compétences uniques, les connaissances ou les relations sont considérées comme indispensables au fonctionnement et à la réussite de l'entreprise. Cette personne joue un rôle crucial dans la prise de décisions stratégiques, la gestion opérationnelle ou le maintien de relations commerciales importantes. Il peut s'agir du chef d'entreprise comme d'un salarié cadre.

#### Exemples :

- Directeur général
- Expert technique ou scientifique
- Chef exécutif dans un restaurant étoilé
- Ingénieur principal dans une entreprise de construction
- Gestionnaire de portefeuille expérimenté

#### IMPORTANT

Le chef d'entreprise doit évaluer **avec l'aide de son expert-comptable** le montant du capital à assurer, en veillant à ce qu'il reflète la perte financière potentielle engendrée par l'absence de la personne clé au sein de l'entreprise.

# Avec APRIL Associés et Personne clé Formule Personne clé

Vous bénéficiez d'une solution de prévoyance pour couvrir le préjudice subi par votre entreprise en cas de disparition soudaine ou d'absence prolongée de vous-même ou d'un collaborateur jouant un rôle essentiel, et pouvez ainsi :



## MAINTENIR LA PÉRENNITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

Un capital jusqu'à 15 M€<sup>(1)</sup> est versé à l'entreprise adhérente en cas de :

- Décès de la personne clé
- Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de la personne clé



## BÉNÉFICIER D'UNE COUVERTURE TRÈS PROTECTRICE

La Personne clé est couverte en cas de :

- Pathologies liées au **dos**
- Pathologies liées au **psy**
- Pratique de **sports amateurs**<sup>(2)</sup>
- Séjours professionnels à l'**étranger**<sup>(2)</sup>



## COMPLÉTER VOS GARANTIES AVEC DES OPTIONS SÉCURISANTES

### INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE

Dès l'invalidité Permanente Totale reconnue de la personne clé (IPT dès 66 %), APRIL verse par anticipation un capital décès jusqu'à 3 M€<sup>(3)</sup> à l'entreprise

### INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE

En cas d'arrêt de travail de la personne clé, et à l'issue d'une franchise de 90 jours, APRIL verse à l'entreprise des indemnités journalières à hauteur de 1/1000 du capital décès dans la limite de 350 €<sup>(4)</sup> par jour

### CAPITAL PRÉVOYANCE FAMILIALE

Assurez la protection de votre famille tout en sécurisant votre entreprise pour mener vos projets avec sérénité : vos bénéficiaires percevront de la part d'APRIL un capital en cas de Décès ou de PTIA



## PROFITER D'AVANTAGES TARIFAIRES

- Pour toute souscription à un 2<sup>e</sup> contrat de prévoyance ou de santé : une remise tarifaire de -10 % voyageurs sur chaque contrat



## VOUS OFFRIR UNE TRANQUILITÉ

- **Souscription rapide** : la déclaration médicale est allégée jusqu'à 1 M€ et 45 ans + signature électronique pour tous
- **Bénéficiez d'un accompagnement renforcé** dans vos déclarations médicales grâce à notre service de sélection médicale par téléphone pour les capitaux élevés
- **Pas de délai d'attente** (exceptées pour les affections psychiatriques : 90 jours)
- Si le capital garanti augmente jusqu'à 10 % au cours des 5 premières années d'adhésion : **pas de nouvelles formalités médicales** à accomplir

(1) Ou 5 M€ pour La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

(2) Étude à partir de 2.2M€ de capital Décès/PTIA

(3) Ou 500 000 € pour La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

(4) Durée d'indemnisation : 365 jours par affection.

## Bénéficiez de conditions fiscales avantageuses

### FORMULE PERSONNE CLÉ

**Fiscalité des cotisations** : Les primes représentent une charge d'exploitation et sont déductibles par l'entreprise l'année de leur versement.

### Fiscalité des prestations :

- Les indemnités ou le capital versés à l'entreprise entrent dans le résultat fiscal et sont donc soumis à l'imposition.
- Le profit exceptionnel qui en résulte peut être réparti par parts égales sur l'année de sa réalisation et sur les 4 années suivantes (article 38 quater CGI).

### CAPITAL PRÉVOYANCE FAMILIALE

**Fiscalité des cotisations** : les cotisations seront réintégrées dans la rémunération de l'assuré(e) et soumises à l'impôt sur le revenu.

**Fiscalité des prestations** : exonération pour le conjoint, partenaire pacsé et frères et sœurs dans la limite des dispositions fiscales en vigueur (article 757 B et 990 I CGI).

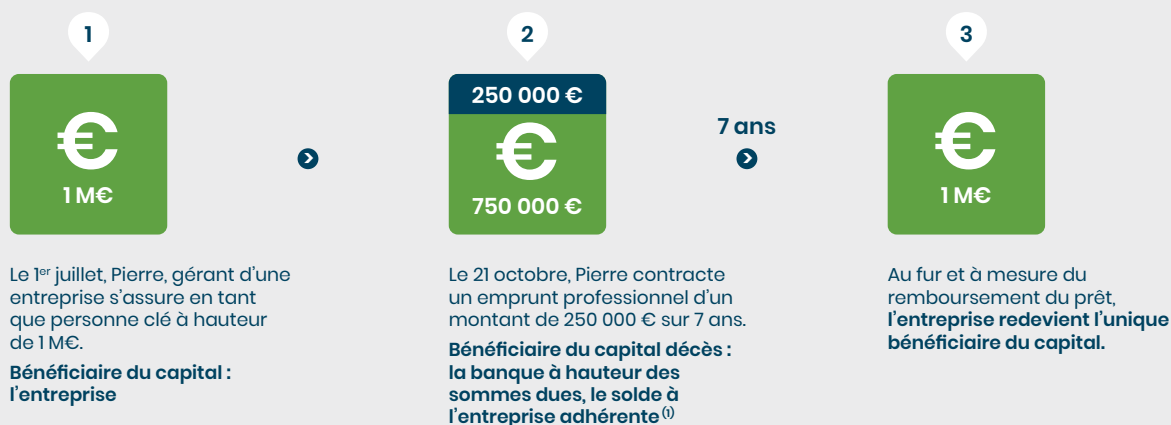
## Les APRIL :

### Utilisez votre contrat APRIL Associés et Personne clé – Formule Personne clé pour réaliser des emprunts professionnels

Vous avez la possibilité d'utiliser tout ou une partie du capital garanti pour assurer des emprunts professionnels de l'entreprise adhérente<sup>(1)</sup>.

Cet avantage est disponible à tout moment durant la vie du contrat sans formalité médicale supplémentaire.

#### COMMENT ÇA MARCHE ?



#### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Il suffit de compléter le formulaire « bascule vers couverture d'emprunt<sup>(2)</sup> » et de l'adresser à APRIL, qui se chargera d'informer votre banque.

(1) Valable uniquement sur la formule Personne clé.

(2) Disponible auprès de votre assureur-conseil.

- **Fiscalité des cotisations** : les primes représentent une charge d'exploitation et sont déductibles par l'entreprise l'année de leur versement.
- **Fiscalité des prestations** : le profit qui résulte du remboursement anticipé de l'emprunt par l'organisme d'assurance directement auprès de l'organisme prêteur doit être compris dans les résultats de l'exercice en cours (article 38 CGI).

# Une adhésion simple et rapide

## Les **+** APRIL :



**Un parcours d'adhésion 100% digital facile et intuitif** disponible à tout moment depuis chez vous.



**Un questionnaire médical en ligne** sur un espace sécurisé.



Une décision affichée dans 100 % des cas.



**Un conseiller par téléphone**, si besoin, pour vous accompagner et vous conseiller.

## Des avantages inclus dans votre contrat

NOUVEAU

**livi**

**GAGNEZ DU TEMPS AVEC LA TÉLÉCONSULTATION INCLUE AU CONTRAT**

Obtenez un rendez-vous en visioconférence avec un médecin généraliste ou un spécialiste pour vous ou votre entourage. Un service accessible 7J/7, de 6h à 0h, depuis votre Espace Assuré.

### ● Un espace en ligne pour gérer votre contrat



Accessible sur ordinateur, tablette et mobile.

- Déclarez votre sinistre en ligne et en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité, votre demande est étudiée en 24h.
- Accédez au détail de votre contrat et à tous vos documents (certificat d'adhésion, appel de cotisation, cotisations générales...) 24h/24 et 7j/7.
- Actualisez vos informations personnelles : RIB, adresse, téléphone, e-mail.

Plus d'informations sur

<https://monespace.april.fr>



**N°1 des espaces assurés**  
**Prévoyance TNS\***

- **Accessibilité FACIL'iti** : l'affichage s'adapte en fonction des besoins de confort visuel, moteur ou cognitif de l'utilisateur
- **Page d'accueil simplifiée** : accès directs aux principales fonctionnalités (déclaration d'arrêt de travail, modification des informations personnelles ou bancaires...)

- **Accès complet aux données contractuelles** : statut, garanties, date d'effet, cotisation...
- **Déclaration de sinistre en ligne** : arrêt de travail, hospitalisation, invalidité, dépendance, chômage
- **Services et avantages complémentaires** : réductions partenaires, Association des Assurés APRIL...

\* Source : Étude comparative Profideo réalisée entre août et octobre 2022 sur les espaces de gestion des principaux acteurs de la prévoyance professionnelle en France.

### ● Des réductions partenaires <sup>(1)</sup>

En tant que client APRIL, vous bénéficiez de réductions exclusives auprès de nombreuses enseignes.

#### SANTÉ & BIEN-ÊTRE

**Des avantages pour votre santé et des moments de bien-être grâce à nos partenaires.**

Garmin, Weight Watchers, Edel Nutrition, Thalazur, Nutrisens, Nutrisens Sport, l'Orange bleue

#### LOISIRS

**Des réductions sur des activités variées, à partager en famille ou entre amis.**

Wonderbox, Réduc CE, Intersport Montagne, Coffret Cadeau Magazines, Smartbox, Dakotabox, Skipower, Plusdemags.com, Ciné chèque

#### VIE QUOTIDIENNE

**Des tarifs privilégiés auprès de prestataires de services ou d'enseignes généralistes.**

O2, BUT, les Gentlemen du déménagement, Recettes & Cabas, Ultra Premium Direct, Complétude, Rent & Drop, Retraite Plus

#### VACANCES

**Des avantages tarifaires pour vos séjours à la mer, à la montagne, à la campagne, en ville, en France ou à l'étranger.**

Odalys Vacances, Odalys Plein Air, Belambra, Pierre & Vacances, VVF Villages, Center Parcs, Vacances bleues, FRAM, Promovacances, la France du Nord au Sud, Villages Nature Paris, Maeva, Adagio, Pierre & Vacances Premium

(1) Les réductions auprès de nos partenaires sont valables uniquement en France Métropolitaine (hors Caraïbes, Réunion et Mayotte).



# Complétez votre couverture pour vous et vos salariés

**2 contrats**  
= des économies !

**-10%**  
**VIAGERS\***

En souscrivant un contrat santé professionnelle ou santé collective et un contrat prévoyance professionnelle, bénéficiez de nombreux avantages.

## POUR VOUS

### PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Protégez vos revenus et votre famille, en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

### GARANTIE CHÔMAGE

Assurez vos revenus en cas de perte d'emploi.

### FRAIS GÉNÉRAUX PERMANENTS

Couvrez vos frais fixes professionnels (loyer, dépenses d'eau, salaires des employés, frais de remplacement...) en cas d'arrêt de travail.

### SANTÉ PROFESSIONNELLE

Couvrez vos frais de santé avec les contrats Santé Pro APRIL, Santé Pro Solution et Santé Pro Premium.

**CONTRAT  
ÉLIGIBLE  
LOI MADELIN**



## POUR VOS SALARIÉS

### SANTÉ COLLECTIVE

Respectez vos obligations de mise en place d'un contrat de complémentaire santé pour tous vos salariés.

### PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Protégez vos salariés avec un contrat de prévoyance adapté à leurs besoins et leur situation familiale.

\* Sous conditions : pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre assureur-conseil.



# Une gestion de qualité avec APRIL

Depuis sa création, APRIL change l'image de l'assurance, en offrant à ses clients et partenaires une très grande qualité de service, par une relation simple et conviviale et par une gestion de qualité.



## OBJECTIFS QUALITÉ

- Des conseillers disponibles
- Délai de gestion réactif
- Fiabilité de gestion
- Fiabilité des réponses apportées



# 92%<sup>(1)</sup>

de nos clients se déclarent satisfaits d'APRIL Santé Prévoyance, dont 49 % très satisfaits.

(1) Baromètre annuel de satisfaction réalisé par l'institut Praxis auprès de 1 504 clients par téléphone de Mai à Juillet 2021 (cumul des clients se déclarant très et satisfaits).



### DES CONSEILLERS DISPONIBLES

Lors de votre adhésion, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé dans le recueil de votre état de santé, avec la Télésélection médicale

●  
Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00



### UN TRAITEMENT EFFICACE DE VOS DEMANDES

Gagnez du temps avec l'adhésion 100% en ligne



### UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

La Fondation APRIL s'engage tous les jours pour une « santé autrement » à travers ses actions et ses publications



# Comment déposer une réclamation ?

## 1 Adressez-vous à notre Service Réclamations :



Soit avec le formulaire réclamation  
sur l'Espace Assuré  
<https://monespace.april.fr>



Soit par e-mail:  
[reclamations@april.com](mailto:reclamations@april.com)



Soit par courrier:  
**APRIL Santé Prévoyance**  
114 boulevard  
Marius Vivier Merle  
69439 Lyon Cedex 03

Une réponse vous sera apportée dans un délai de dix (10) jours ouvrables, et dans un délai de traitement maximal qui ne pourra excéder deux (2) mois.

## 2 Si le désaccord persiste, vous pouvez saisir le Médiateur compétent :

Toute demande de médiation doit être précédée d'une réclamation écrite. Si la réponse apportée à votre réclamation ne convient pas ou en l'absence de réponse dans les deux (2) mois suivant l'envoi de la première réclamation, vous pourrez alors saisir le Médiateur dans les conditions décrites ci-après.

### Conditions de saisine de la Médiation de l'Assurance :

- Vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance dans un délai maximum d'un (1) an suivant la date de votre réclamation
- Aucune action judiciaire ne doit avoir été engagée.



Soit par courrier:  
**La Médiation de l'Assurance**  
TSA 50110  
75441 Paris Cedex 09



Soit avec le formulaire de saisine sur le site de la  
Médiation de l'Assurance :  
<http://www.mediation-assurance.org/>  
Rubrique : **Je saisis le Médiateur**

### Bon à savoir

- Cette démarche ne vous empêche pas d'engager ultérieurement d'autres procédures de recours.
- Le Médiateur exerce sa mission gratuitement et en toute indépendance.
- Vous pouvez vous adresser à notre Service Réclamations pour obtenir de l'aide pour la constitution de votre dossier.

Si vous avez adhéré à la Convention à distance par Internet, vous pouvez également saisir le médiateur compétent en déposant plainte :

Plateforme de la Commission européenne  
pour la résolution des litiges  
<http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

# APRIL, l'assurance en plus facile

APRIL est le leader du courtage grossiste en France avec un réseau de 15 000 courtiers partenaires. Les 2 900 collaborateurs d'APRIL ont l'ambition de proposer à leurs clients et partenaires – particuliers, professionnels et entreprises – une expérience remarquable alliant le meilleur des relations humaines et de la technologie, en santé et prévoyance des particuliers, professionnels et TPE, en assurance des emprunteurs, en santé internationale, en dommages de niches et en gestion de patrimoine.

APRIL ambitionne de devenir un acteur digital, omnicanal et agile, champion de l'expérience client et leader sur ses marchés tout en s'engageant sur les enjeux de Responsabilité Sociétale structurés au sein de sa démarche Oxygen.

Le groupe APRIL opère dans 18 pays et a enregistré en 2023 un chiffre d'affaires de 630 M€.

Contactez  
votre assureur-conseil :

  
association  
des assurés  
april

ÉCOUTER – AGIR – SOUTENIR

l'association : [www.associationdesassuresapril.fr](http://www.associationdesassuresapril.fr)

Tout adhérent d'un contrat souscrit par l'Association des Assurés APRIL, devient automatiquement membre de l'Association. Vous accédez ainsi, au-delà de vos garanties d'assurance, aux soutiens de l'Association. Retrouvez toutes les informations sur le site de

 APRIL Santé Prévoyance

Immeuble Aprilium  
114 boulevard Marius Vivier Merle  
69439 LYON Cedex 03

[pro.april.fr](http://pro.april.fr)

S.A.S.U. au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution  
4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.  
Produit géré par APRIL Santé Prévoyance, co-conçu et assuré par QUATREM, Société du groupe Malakoff Humanis.

 april

L'ASSURANCE EN PLUS FACILE